



## Note d'information aux riverains

2 Février 99

### *P.O.S du quartier*

Après nos actions auprès du commissaire enquêteur et suite à son rapport, nous avons obtenu les résultats suivants :

- *Pour le bas du Bld de la République (Zone UA):*

La hauteur maximale au faîtage était réglementée dans le P.O.S. initial à 18 m.

☒ **Celle-ci a été ramenée à 12 m.**

Dans le cas où les constructions avoisinantes sont de moins de 10 m :

☒ La hauteur maximale est abaissée à 10 m.

Dans le cas où les constructions avoisinantes sont de plus de 14 m :

☒ La hauteur maximale est autorisée jusqu'à 14 m.

- *Pour le bas du Bld de la Résistance (Zone UA):*

Quelques pavillons ont été passés en zone UB. Le périmètre de la zone UA est réduit.

En Décembre, l'Association a rencontré le Maire. Nous avons évoqué les 3 principaux points suivants :

- Règles d'alignements en bas du quartier du Parc Lefebvre
- Droit de préemption de la Mairie
- Maintien du bas du quartier en zone UA

Concernant les règles d'alignement pour la partie Zone UA du quartier, l'alignement en

retrait deviendrait obligatoire à 4 m, ce qui n'était pas assuré avant. Ce point est en attente d'officialisation.

Concernant les 2 autres points, le Maire est resté sur ses positions.

A notre sens, le maintien du bas du quartier en zone UA ne se justifie que par la présence du terrain communal du 13, Bld de la République.

Les résultats obtenus (hauteur, périmètre et alignement) réduisent le coté néfaste de la zone UA pour le quartier dans son ensemble. Cela a été obtenu par une action groupée ce qui montre qu'il est possible de se faire entendre. Et plus nous serons nombreux, plus l'écoute sera grande. Votre adhésion, si elle n'est déjà faite, nous et vous aidera.

### *13, Boulevard de la République (Une affaire à suivre...)*

L'action suit son cours. L'avocat produit des mémoires bien étayés, en réplique au Préfet des Hauts de Seine :

- Une jurisprudence abondante et constante remet en cause le permis de construire...
- Un dossier photographique remis par les requérants donne plus d'arguments à l'avocat...

**Toutefois, cette action collective est onéreuse. De nouveaux participants seront sollicités et seront les bienvenus.**



-----BULLETIN D'ADHESION A L'ASSOCIATION CHAVILLE - PARC LEFEBVRE

NOM :

Prénom :

Tél. (facultatif) :

Adresse :

*J'adhère à l'Association Chaville - Parc Lefebvre :*

Au titre de l'année 1999 pour un montant de - 50 F par adhérent

Règlement par chèque, à l'ordre de l'Association Chaville - Parc Lefebvre  
1 ter, bld de la République 92370 CHAVILLE